

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

Convocation en date du : 18/02/2026

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 13

Nbre de membres ayant pris part au vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents :

Mme PRIMAULT Florence

M. RICOU Yannic

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2026.002 Vente du bâtiment du Petit Ours (Parcelle AB 47) – modification de la dénomination de l'acquéreur

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération 2025.105 du 26 novembre 2025, le conseil municipal a approuvé la proposition de cession du bâtiment cadastré AB 47 dit le « Petit Ours » (domaine privé de la commune) pour un montant de 70 000 € à la SCI Orcières Cycling.

Pour la réalisation de cette opération d'acquisition, les acquéreurs ont constitué une nouvelle société immatriculée sous le nom de « SCI R&S PETIT OURS » (numéro SIREN 994 563 963). Afin de pouvoir faire établir les actes notariés et céder le bâtiment à cette société, il convient d'approuver, par une nouvelle délibération, la cession du bâtiment « Petit Ours » à la « SCI R&S PETIT OURS ».

Le prix de cession demeure inchangé.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération 2025.105 du 26 novembre 2026,

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire pour la vente du bâtiment cadastrée AB 47 dit Le Petit Ours pour un montant de 70 000 € à la SCI R&S PETIT OURS,
- **Dit** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

**Le Maire
Patrick RICOU**

